

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Approbation du compte financier unique 2024 (CFU)		<u>SEANCE DU 20.02.2025</u>
Date de convocation : 13.02.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents:</u> MC. COUTURIER. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date d'affichage : 13.02.2025	Présents : 9	<u>Secrétaire de séance :</u> G. LEGAY
N° Délibération 01247.2025.02.009	Votants : 9 Pouvoirs : 2	<u>Pouvoirs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • C. GROSGURIN donne pouvoir à J.F. JOLY • E. LEE donne pouvoir à S. JUHEN

OBJET : GESTION FINANCIERE – Approbation du compte financier unique 2024 (CFU)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le maire explique que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte financier unique.

Le maire communique aux membres du conseil municipal les résultats d l'exercice 2024 pour le budget de la commune :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 131 492,88 €	G 1 550 040,09 €	418 547,21 €
	Section d'investissement	B 484 764,08 €	H 567 683,88 €	82 919,80 €

Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 €	I 339 983,40 €	
	Report en section d'investissement (001)	D 176 676,18 €	J 0,00 €	

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat de clôture (réalisations + reports)	A + B + C + D 1 792 933,14 €	G + H + I + J 2 457 707,37 €	664 774,23 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E 0,00 €	K 0,00 €
	Section d'investissement	F 0,00 €	L 0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00 €	= K + L 0,00 €

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	= A + C + E 1 131 492,88 €	= G + I + K 1 890 023,49 €	758 530,61 €
	Section d'investissement	= B + D + F 661 440,26 €	= H + J + L 567 683,88 €	-93 756,38 €
	Total cumulé	= A + B + C + D + E + F 1 792 933,14 €	= G + H + I + J + K + L 2 457 707,37 €	664 774,23 €

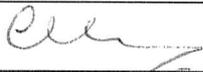
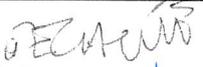
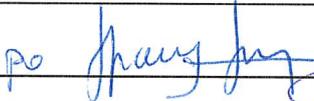
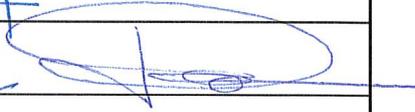
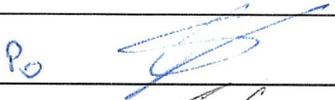
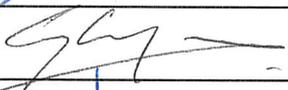
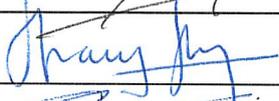
Soit :

- Un excédent de fonctionnement de : 758 530,61€
- Un déficit d'investissement de : 93 756,38€

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Mme le maire s'étant retirée, Marie-Claude COUTURIER, Présidente de séance, soumet le compte financier unique 2024 au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le CFU 2024 avec un excédent de fonctionnement de 758 530,61€ et un déficit d'investissement de 93 756,38€
- Mandate le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

M.C. COUTURIER	
P. ECAILLE	
C. GROSGURIN	
D. JULLIARD	
E. LEE	
G. LEGAY	
J.F. JOLY	
S. JUHEN	
M. VIALLET	
M. VUILLERMOZ	

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 001-210102471-20250220-01247202502009-BF



M. VIALLET s'absente de la salle et ne prend pas part au vote.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 9 (dont 2 pouvoirs)

DELIBERATION N°01247.2025.02.009

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET